

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00436

Numéro SIREN : 422 656 587

Nom ou dénomination : ARCHERY WORKSHOP EURL

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002258

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002258**
n° de gestion : **1999B00436**
n° SIREN : **422 656 587 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 25/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ARCHERY WORKSHOP EURL - Société à responsabilité limitée
1 rue Condorcet 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1428697

Document obligatoire (art. 302, Section 5 du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL ARCHERY WORKSHOP** Néant *

Adresse de l'entreprise **1 Rue Condorcet** **38000 GRENOBLE**

Numéro SIRET * **4 2 2 6 5 6 5 8 7 0 0 0 1 7**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 1 8	3 1 0 3 2 0 1 7
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	5 477	5 004
Immobilisations financières * (1)		040	042		
Total I (5)		044	048	5 477	5 004
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	3 274	4 730
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074	6 267	6 337
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086	1 118	1 001
Charges constatées d'avance *		092	094	1 012	634
Total II		096	098	11 671	12 701
Total général		110	112	12 144	12 701

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le : 25 FEV. 2019

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
Capital social ou individuel *		120	120	7 622	7 622
Ecart de réévaluation		124	124		
Réserve légale		126	126	762	762
Réserves réglementées*		130	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131	132		
Report à nouveau		134	134	(5 073)	(4 548)
Résultat de l'exercice		136	136	(1 660)	(525)
Provisions réglementées		140	140		
Total I		142	142	1 652	3 312
Provisions pour risques et charges		154	154		
Emprunts et dettes assimilées		156	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *		166	166	5 078	4 530
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	172	5 415	4 859
Produits constatés d'avance		174	174		
Total III		176	176	10 493	9 389
Total général (I + II + III)		180	180	12 144	12 701
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le											
EURL ARCHERY WORKSHOP		13	1	0	3	2	0	1	8	13	1	0	3	2	0	1	7		
A - RÉSULTAT COMPTABLE																			
Ventes de marchandises *		209								210								66 715	72 900
Production vendue	biens	215								214									
	services *	217								218									
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222									
Production immobilisée *										224									
Subventions d'exploitation reçues										226									
Autres produits										230								2	3
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232								66 717	72 903
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234								29 566	33 288
Variation de stock (marchandises) *										236								1 456	25
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238									
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240									
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)									242								17 944	18 429
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 859)	243								244								2 011	1 969
Rémunérations du personnel *										250								12 761	14 098
Charges sociales (cf. renvoi 380)										252								4 278	5 437
Dotations aux amortissements *										254								92	
Dotations aux provisions										256									
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259								262								230	183
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																	
Total des charges d'exploitation (II)										264								68 337	73 427
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270								(1 620)	(525)
Produits financiers										280								0	0
Produits exceptionnels										290									18
Charges financières										294									1
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347								300								40	18
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																	
Impôts sur les bénéfices *										306									
I - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310								(1 660)	(525)
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312								314	1 660
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316								12 761	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318									
Provisions non déductibles *										322									
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324									
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247					écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330								40	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			997
Entreprise nouvelles (44. septies)	986					Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			Zones de reconstruction de la défense (44. septies)	127								138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981					Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991								990
Divers ZFA (44. quaterdecies)	345					Investissements outre-mer	344			Crédance due au report en arrière du déficit	346								
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"							655												350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352								11 141	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356									
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370								11 141	372

JD

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ARCHERY WORKSHOP

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Mat. techniques matériel et outillage	730		735	4			
Mat. générales	740		745	5			
Mat. divers	750		755	6			
Autres immobilisations incorporelles	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	<input type="checkbox"/>

VI DIVERS						
Amendes et cotisations complémentaires facultatives		381	687			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380	3 591			
Montant du centre de gestion agréé		388	1	0	5	5 6 0
Montant de la TVA collectée		374	13 343			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	7 022			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399				
Montants perçus ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398				
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397				

*) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 620		
Installations générales agencements aménagements divers	549		
Matériel de transport	105		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	638		565
TOTAL	4 912		565
TOTAL GENERAL	4 912		565

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 620	3 620
Installations générales agencements aménagements divers			549	549
Matériel de transport			105	105
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 203	1 203
TOTAL			5 477	5 477
TOTAL GENERAL			5 477	5 477

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 620			3 620
Installations générales agencements aménagements divers	549			549
Matériel de transport	105			105
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	638	92		730
TOTAL	4 912	92		5 004
TOTAL GENERAL	4 912	92		5 004

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	92				
TOTAL	92				
TOTAL GENERAL	92				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	274	274	
Groupe et associés	5 993	5 993	
Charges constatées d'avance	1 012	1 012	
TOTAL	7 279	7 279	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 078	5 078		
Personnel et comptes rattachés	4 603	4 603		
Taxe sur la valeur ajoutée	812	812		
TOTAL	10 493	10 493		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384
Dettes fiscales et sociales	4 603
Total	4 987

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 012
Total	1 012

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Formulaire obligatoire (art. 102 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ARCHERY WORKSHOP Néant *

Adresse de l'entreprise 1 Rue Condorcet 38000 GRENOBLE

Numéro SIRET * 4 2 2 6 5 6 5 8 7 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 3 2 0 1 8</u>	<u>3 1 0 3 2 0 1 7</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	5 477	5 004
Immobilisations financières * (1)		040	042		
	Total I (5)	044	048	5 477	5 004
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	3 274	4 730
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
	Autres * (3)	072	074	6 267	6 337
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	1 118	1 001
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 012	634
	Total II	096	098	11 671	12 701
	Total général (I+II)	110	112	17 148	12 701
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
Capital social ou individuel *		120		7 622	7 622
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126		762	762
Réserves réglementées*		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)		132			
Report à nouveau		134		(5 073)	(4 548)
Résultat de l'exercice		136		(1 660)	(525)
Provisions réglementées		140			
Total I		142		1 652	3 312
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		5 078	4 530
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172		5 415	4 859
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		10 493	9 389
Total général (I + II + III)		180		12 144	12 701
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	565	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		
		5 993			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2018

Désignation de l'entreprise		EURL ARCHERY WORKSHOP		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				13 1 0 3 2 0 1 8		13 1 0 3 2 0 1 7	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Néant		*	
Ventes de marchandises *		209		210	66 715		72 900
Production vendue	biens	215		214			
	services *	217		218			
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
Production immobilisée *				224			
Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits				230	2		3
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	66 717		72 903
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	29 566		33 288
Variation de stock (marchandises) *				236	1 456		25
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242	17 944		18 429
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	859	244	2 011		1 969
Rémunérations du personnel *				250	12 761		14 098
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 278		5 437
Dotations aux amortissements *				254	92		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	230		183
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	68 337		73 427
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 620)		(525)
Produits financiers				(III) 280	0		0
Produits exceptionnels				(IV) 290			18
Charges financières				(V) 294			1
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI) 300	40		18
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices *				(VII) 306			
I - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 660)		(525)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	1 660
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	12 761		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles *				322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés		247		330	40		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. dixsepties)	991
Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	11 141	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370	11 141	372

JP

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ARCHERY WORKSHOP

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666					
TOTAL		680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations		Reprises									
Immob. incorporelles	700		705			1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
Terrains	710		715			2							
Constructions	720		725			3							
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4							
Inst. générales	740		745			5							
Enc. am. divers	740		745			6							
Matériel de transport	750		755			7							
Autres immobilisations corporelles	760		765										
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995							
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996							
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA									
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129							
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		<input type="checkbox"/>					
VI DIVERS													
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381	687					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *							380	3 591					
Part du centre de gestion agréé							388	1	0	5	5	6	0
Montant de la TVA collectée							374	13 343					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	7 022					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399						
Sommes perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398						
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397						

*) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JP

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 620		
Installations générales agencements aménagements divers	549		
Matériel de transport	105		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	638		565
TOTAL	4 912		565
TOTAL GENERAL	4 912		565

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 620	3 620
Installations générales agencements aménagements divers			549	549
Matériel de transport			105	105
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 203	1 203
TOTAL			5 477	5 477
TOTAL GENERAL			5 477	5 477

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 620			3 620
Installations générales agencements aménagements divers	549			549
Matériel de transport	105			105
Matériel de bureau, et informatique, Mobilier	638	92		730
TOTAL	4 912	92		5 004
TOTAL GENERAL	4 912	92		5 004

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	92				
TOTAL	92				
TOTAL GENERAL	92				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	274	274	
Groupe et associés	5 993	5 993	
Charges constatées d'avance	1 012	1 012	
TOTAL	7 279	7 279	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 078	5 078		
Personnel et comptes rattachés	4 603	4 603		
Taxe sur la valeur ajoutée	812	812		
TOTAL	10 493	10 493		

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	384
Dettes fiscales et sociales	4 603
Total	4 987

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 012
Total	1 012

ANNEXE

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

EURL ARCHERY WORKSHOP

**EURL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1 rue Condorcet
38000 GRENOBLE
422 656 587 RCS GRENOBLE**

**Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
clos le 31 mars 2018**

Conformément à la loi et aux statuts, le soussigné Monsieur DADER Jérôme, associé unique et gérant de l'EURL ARCHERY WORKSHOP, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 établit le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant ledit exercice.

Les comptes et les bilans ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Situation et activité au cours de l'exercice

Evolution prévisible

Nous avons réalisé au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, un chiffre d'affaires HT de 66714 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 68337 €.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion annexé au présent rapport résume de manière synthétique la structure de notre activité et les postes de charges les plus importants.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par une perte de 1660.15 €.

L'augmentation de notre chiffre d'affaires et l'amélioration de notre marge constituent nos objectifs prioritaires : tous nos efforts porteront en ce sens.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Proposition d'affectation du résultat

Comme vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 1660.15

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au porte «Report à nouveau débiteur » pour -1160.15 €
(compte tenu du régime fiscal des sociétés de personnes)

Dépenses non déductibles fiscalement

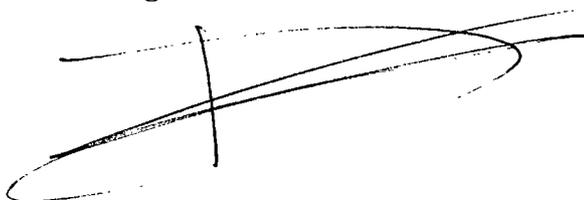
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultats fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Autres indications légales

Evènements importants intervenus depuis la date de clôture :

Néant

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the text 'La gérance'.

EURL ARCHERY WORKSHOP

**EURL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1 rue Condorcet
38000 GRENOBLE
422 656 587 RCS GRENOBLE**

**Décision d'affectation du résultat
De l'exercice clos le 31 mars 2018**

Par l'associé unique en date du 23 septembre 2018

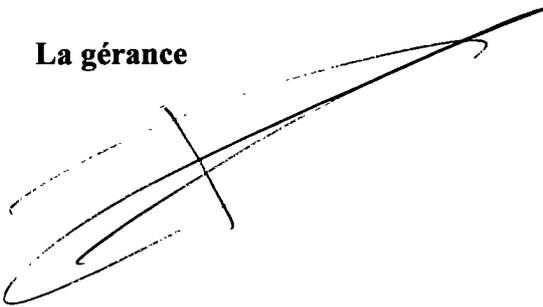
Deuxième décision

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 se montant à -1660.15 €.

- Au porte « Report à nouveau débiteur » pour -1660.15 €
(compte tenu du régime fiscal des sociétés de personnes)

Certifié conforme

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

ANNEXE

Conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 223-19 du code de commerce

La société prend à sa charge l'ensemble des cotisations obligatoires complémentaires et facultatives afférentes au gérant, soit 5326.76 € au titre de l'exercice écoulé.

La rémunération de la gérance s'élève à 12761 euros pour la période du 1/04/17 au 31/03/2018.

EURL ARCHERY WORKSHOP

EURL au capital de 7 622,45 €

Siège social : 1 rue Condorcet

38000 GRENOBLE

422 656 587 RCS GRENOBLE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PROCES-VERBAL**

Le 23 septembre 2018 à dix-huit heures, le soussigné Monsieur DADER Jérôme, associé unique et gérant de la société EURL ARCHERY WORKSHOP, société à responsabilité au capital de 7 622,45 € divisé en une part de 7 622,45 €

1) A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT /

En sa qualité de gérant, associé unique de la société EURL ARCHERY WORKSHOP, il a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe et liasse fiscale) de l'exercice clos le 31 mars 2018 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il n'a pas établi de rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce, en l'absence de commissaires aux comptes. Lesdites conventions sont portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

2) A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- Quitus à la gérance
- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018
- La constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Cotisations sociales du gérant
- Aux Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et la liasse fiscale arrêtés le 31 mars 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts et sur la base du rapport de gestion, l'Associé Unique constate qu'il n'a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018

- Au poste « Report à nouveau débiteur » pour -1660.15 €
(compte tenu du régime fiscal des sociétés de personnes)

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du code de commerce, l'Associé Unique indique les opérations conclues au cours de l'exercice écoulé : les cotisations obligatoires, complémentaires, et facultatives du gérant sont à la charge de la société.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, entérine la prise en charge par la société des cotisations sociales au régime obligatoire, complémentaire et facultatif des travailleurs non salariés pour la somme de 6406.64 €.

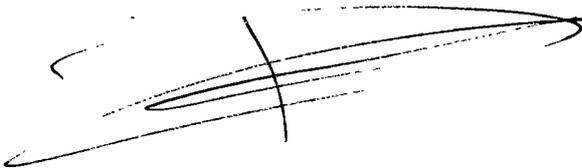
CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DADER Jérôme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, elongated shape.

EURL ARCHERY WORKSHOP

**EURL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1 rue Condorcet
38000 GRENOBLE
422 656 587 RCS GRENOBLE**

**Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
clos le 31 mars 2018**

Conformément à la loi et aux statuts, le soussigné Monsieur DADER Jérôme, associé unique et gérant de l'EURL ARCHERY WORKSHOP, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018 établit le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant ledit exercice.

Les comptes et les bilans ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Situation et activité au cours de l'exercice
Evolution prévisible

Nous avons réalisé au cours de cet exercice d'une durée de 12 mois, un chiffre d'affaires HT de 66714 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 68337 €.

Le tableau des soldes intermédiaires de gestion annexé au présent rapport résume de manière synthétique la structure de notre activité et les postes de charges les plus importants.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par une perte de 1660.15 €.

L'augmentation de notre chiffre d'affaires et l'amélioration de notre marge constituent nos objectifs prioritaires : tous nos efforts porteront en ce sens.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Proposition d'affectation du résultat

Comme vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 1660.15

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au porte «Report à nouveau débiteur » pour -1160.15 €
(compte tenu du régime fiscal des sociétés de personnes)

Dépenses non déductibles fiscalement

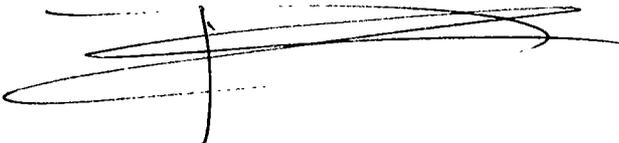
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultats fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Autres indications légales

Evènements importants intervenus depuis la date de clôture :

Néant

La gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the 'La gérance' heading.

EURL ARCHERY WORKSHOP

**EURL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1 rue Condorcet
38000 GRENOBLE
422 656 587 RCS GRENOBLE**

**Décision d'affectation du résultat
De l'exercice clos le 31 mars 2018**

Par l'associé unique en date du 23 septembre 2018

Deuxième décision

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 se montant à -1660.15 €.

- Au porte « Report à nouveau débiteur » pour -1660.15 €
(compte tenu du régime fiscal des sociétés de personnes)

Certifié conforme

La gérance

A handwritten signature consisting of several overlapping horizontal strokes and a vertical line intersecting them.

ANNEXE

Conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article 223-19 du code de commerce

La société prend à sa charge l'ensemble des cotisations obligatoires complémentaires et facultatives afférentes au gérant, soit 5326.76 € au titre de l'exercice écoulé.

La rémunération de la gérance s'élève à 12761 euros pour la période du 1/04/17 au 31/03/2018.

EURL ARCHERY WORKSHOP

**EURL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1 rue Condorcet
38000 GRENOBLE
422 656 587 RCS GRENOBLE**

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PROCES-VERBAL**

Le 23 septembre 2018 à dix-huit heures, le soussigné Monsieur DADER Jérôme, associé unique et gérant de la société EURL ARCHERY WORKSHOP, société à responsabilité au capital de 7 622,45 € divisé en une part de 7 622,45 €

1) A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT /

En sa qualité de gérant, associé unique de la société EURL ARCHERY WORKSHOP, il a arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe et liasse fiscale) de l'exercice clos le 31 mars 2018 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Il n'a pas établi de rapport sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code du commerce, en l'absence de commissaires aux comptes. Lesdites conventions sont portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

2) A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018,
- Quitus à la gérance
- L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018
- La constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Cotisations sociales du gérant
- Aux Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe et la liasse fiscale arrêtés le 31 mars 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts et sur la base du rapport de gestion, l'Associé Unique constate qu'il n'a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, il donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018

- Au poste « Report à nouveau débiteur » pour -1660.15 €
(compte tenu du régime fiscal des sociétés de personnes)

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du code de commerce, l'Associé Unique indique les opérations conclues au cours de l'exercice écoulé : les cotisations obligatoires, complémentaires, et facultatives du gérant sont à la charge de la société.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, entérine la prise en charge par la société des cotisations sociales au régime obligatoire, complémentaire et facultatif des travailleurs non salariés pour la somme de 6406.64 €.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toute formalité de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

DADER Jérôme

